

CONSEIL MUNICIPAL du 29 juillet 2013

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Lucien BATTANDIER, Ingrid MEUNIER, Alain COQUET, Lionel TAMAIN, Jérôme LACOUR, Bernard THIEN

MEMBRES ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Ingrid MEUNIER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- *le compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2013*

Travaux bâtiment COOP

Monsieur le Maire :

- fait le bilan des travaux déjà réalisés
- présente l'étude pour la chaufferie

Le conseil municipal :

- approuve le montant des travaux d'extension et de branchement pose de 2 compteurs EDF ; la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIEL
- prend connaissance du devis de l'entreprise MCM pour les travaux de maçonnerie et carrelage

Prix de la restauration scolaire 2013/2014

Le conseil municipal décide pour l'année scolaire 2013-2014 de fixer la participation des parents au frais de repas pris par leurs enfants à la cantine scolaire à 3.06 €, soit une augmentation de 2 %.

Le tarif sera identique dans les trois communes du RPI.

Garderie périscolaire 2013/2014

Le conseil municipal décide de maintenir le droit d'inscription à la garderie périscolaire qui restera donc à 60 € par enfant pour l'année scolaire 2013-2014.

Le droit d'inscription pourra être réglé :

- 1 chèque de 60 € à l'inscription en septembre
- 3 chèques de 20 € à l'inscription en septembre retirés en septembre, décembre et mars

Les horaires d'accueil des enfants à l'école de Champoly seront les suivants pour l'année scolaire 2013/2014.

- Le matin de 7 h 30 à 8 h 45
- Le soir de 16 h 30 à 18 h 00

A partir de 18 h 00, tout quart d'heure entamé sera facturé 15 €.

Personnel communal cantine + garderie périscolaire 2013/2014

Patricia PEND assurera la cantine les mardi, jeudi et vendredi.

Hélène TRANCHAND assurera la garderie périscolaire, la cantine et le ménage de la salle Claude d'Urfé les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Demande de subvention au titre des enveloppes cantonales d'aide et de solidarité aux communes

Une subvention est demandée au Conseil Général au titre des enveloppes cantonales pour la réfection de la porte d'entrée de la COOP réalisée par l'entreprise RODAMEL-DAUSSY.

Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 novembre 2011 instituant sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2,5 %.

Cette délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux peut être modifié tous les ans.

Vu le changement du mode de calcul des surfaces et l'augmentation du taux du département de 1 à 2.5 %, Il apparaît nécessaire de diminuer le taux communal pour ne pas pénaliser les futures constructions.

Le conseil municipal décide de modifier sur l'ensemble du territoire communal, le taux de la taxe d'aménagement. Il sera de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2014.

Questions diverses

- Monsieur le Maire :
 - rend compte de la réunion de la commission bâtiment qui s'est tenue le 8 juillet pour étudier les travaux de peinture des portes de l'église et du WC public ainsi que les travaux de réaménagement du bâtiment COOP.
 - informe d'un courrier de Madame Corine WROBEL sollicitant la commune pour l'exonération de ses taxes foncières et d'habitation relatives à la partie chambres d'hôtes. Cette exonération est possible du fait que la commune est en Zone de Revitalisation Rurale mais le conseil municipal n'a pu se prononcer par manque d'éléments. Un complément d'informations est demandé à Mme WROBEL.
 - informe que le ramassage des ordures ménagères aura lieu le mardi à partir de septembre. Un courrier d'information de la Communauté de Communes va être distribué aux habitants.
 - fait part des remerciements de l'association les Salles Trail.
 - fait part des remerciements d'Audrey et Christopher FOUGEROUSE.

- **Face aux problèmes récurrents des articles de presse non publiés par le Pays Roannais, Delphine LORON TRAVARD fait part de son intention de ne plus être correspondante de ce journal mais continue la correspondance pour le journal le Progrès.**

- Ingrid MEUNIER fait part du compte rendu de la commission ordures ménagères qui s'est tenue à la Communauté de Communes du pays d'Urfé.

Séance levée à 22 h 15

Le Maire
Daniel PEROTTI